



CATALOGUE DES

OUTILS À AUTOCONSTRUIRE EN PRODUCTION DE SEMENCES




**L'atelier
paysan**



CATALOGUE DES OUTILS À AUTOCONSTRUIRE EN PRODUCTION DE SEMENCES



Des outils pour se reappropriier le vivant

La question des semences est indissociable de celle de la préservation de la biodiversité cultivée ou naturelle, et, pour se faire, d'une réautonomisation des paysans dans le domaine.

Les outils présentés ici ont été développés par des paysans semenciers (colonne de tri densimétrique et batteuse, réseau Interbio Franche Comté) et par un paysan paysagiste (avec le soutien du CREN Poitou Charentes).

L'ATELIER PAYSAN : ÉQUIPER L'AUTONOMIE, POLITISER L'ÉQUIPEMENT

Depuis 2009, l'Atelier Paysan est devenu la coopérative de référence sur les technologies paysannes. Sa mission première est le partage et la diffusion de savoirs paysans sur l'autoconstruction d'outils et bâtis. C'est un espace de rencontre, mais aussi un vivier unique dans lequel chacune et chacun peut puiser pour tendre à l'autonomie technologique par une réappropriation des connaissances.

Rassemblés en coopérative (SCIC SA), nous sommes un collectif de paysannes et paysans, de citoyens et citoyennes, de chercheuses et chercheurs, de structures de développement agricole et de partenaires techniques et institutionnels. En compilant les expériences et en colportant les savoirs, nous recensons et développons des innovations à partir des usages paysans via une conception participative. Nous accompagnons la création d'outils et de machines depuis les premiers stades de la conception jusqu'à la mise en partage. De nombreux plans en diffusion libre sont ainsi accessibles pour fabriquer soi-même ses outils, du plus basique au plus complexe (notamment à partir des kits prêts à souder que nous proposons en commande). L'Atelier Paysan dispense également des formations professionnelles à l'autoconstruction (travail du métal et du bois, mécanique, électronique libre, etc.) dans ses ateliers en Isère, en Occitanie et en Bretagne ou directement à la ferme partout en France grâce à ses camions-ateliers. Enfin, la coopérative s'emploie à analyser l'évolution de notre agriculture et cultive des pistes d'action plus générales.

Les paysannes et paysans, de moins en moins nombreux, sont réduits à la fonction de producteurs de matières premières pour l'agro-industrie. Habillée aujourd'hui d'une "troisième révolution agricole" basée sur le numérique et la robotique, cette agriculture industrielle accroît sans cesse son emprise, et les alternatives mises en place par celles et ceux qui la rejettent restent hélas cantonnées à une voie parallèle inoffensive. Face à ce constat, nous ouvrons de nouveaux sillons de mobilisation en prenant appui sur notre expérience. Notre vocation est donc de mêler partage technique et colportage politique : cette double logique d'autonomisation collective et de construction du rapport de force est nécessaire pour reprendre la terre aux machines.

SOMMAIRE

Présentation générale	2
-----------------------------	---

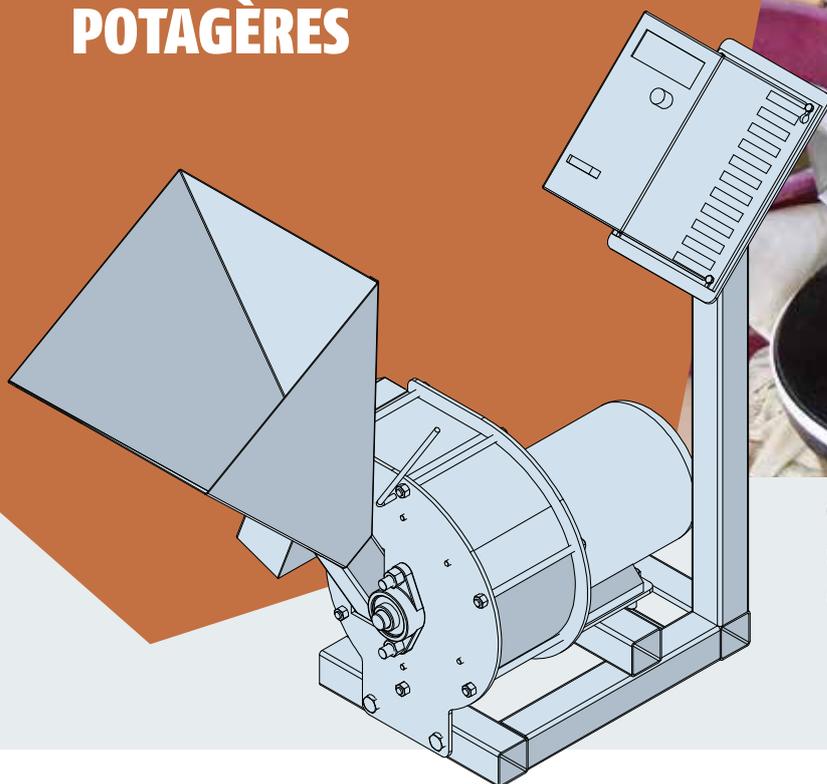
Outils à autoconstruire

Batteuse de semences potagères	5
Colonne de tri densimétrique	6
Récolteuse de semences prairiales	7

L'atelier paysan

Qu'appelle-t-on technologie paysanne ?	8
Comment autoconstruire un outil ?	9
Tarifs et financements	10

BATTEUSE DE SEMENCES POTAGÈRES



Cette batteuse est utilisable sur tout type de semence potagère. Elle permet un battage des plantes, et donc un pré-tri des graines.

Dans sa nouvelle version (2021), l'entrée de la trémie a été élargie pour faciliter l'introduction des plants.

De plus, elle existe désormais en deux versions, avec deux tailles de chambre de battage.

Principe de fonctionnement

Elle est d'un fonctionnement très simple : les plantes sont battues dans la chambre de battage, et le produit est récupéré à la sortie.

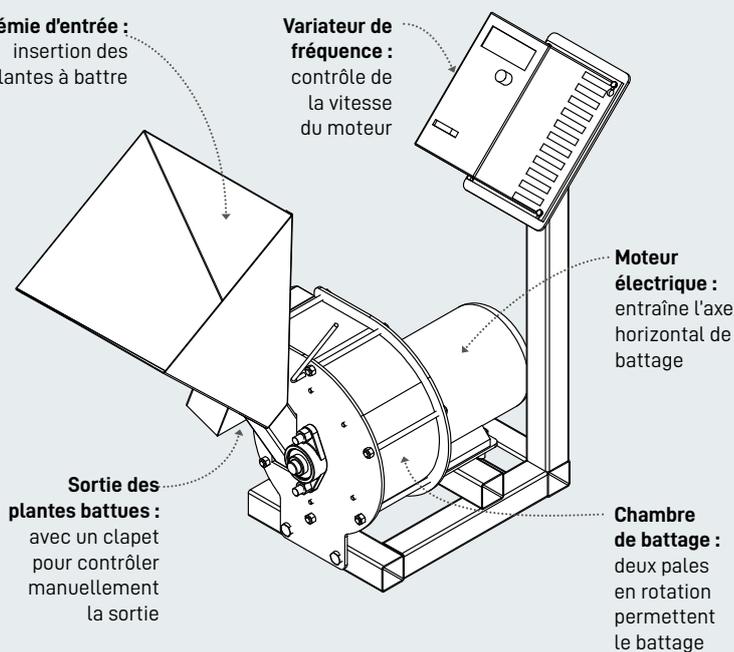
Techniquement, la batteuse et la colonne de tri densimétrique sont complémentaires.

Dans certains cas, la colonne suffit seule. Mais dans d'autres, l'association des deux est pertinente.

Par exemple, la batteuse permet d'ébarber des graines de carotte. Sans cette opération, pas de tri densimétrique possible.

Trémie d'entrée :
insertion des plantes à battre

Variateur de fréquence :
contrôle de la vitesse du moteur



Moteur électrique :
entraîne l'axe horizontal de battage

Sortie des plantes battues :
avec un clapet pour contrôler manuellement la sortie

Chambre de battage :
deux pales en rotation permettent le battage



• Interbio •
FRANCHE-COMTÉ

Pour contacter L'Atelier Paysan
Tél : 04 76 65 85 98 - Mail : contact@latelierpaysan.org

Des solutions existent pour vous aider à financer la formation, l'acquisition d'un kit ou la résidence :
<https://www.latelierpaysan.org/Tarifs-et-financements-de-formation>

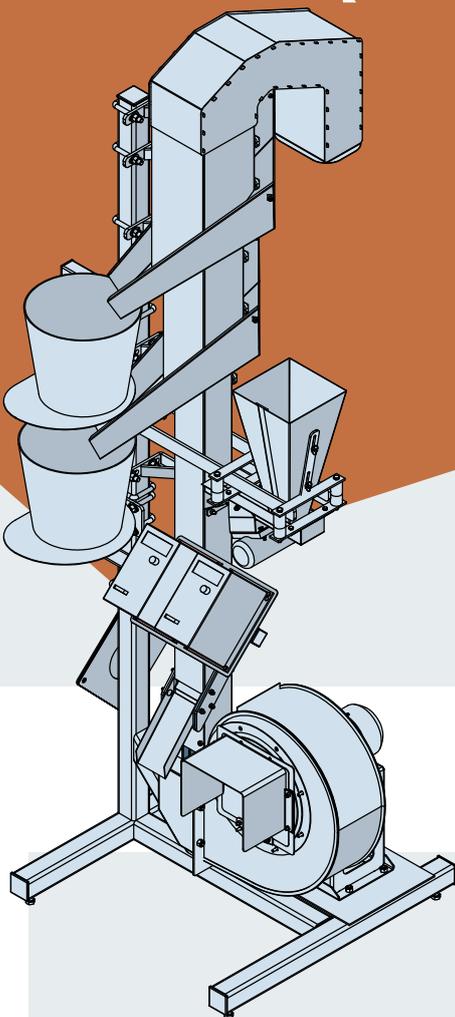


Pour consulter la fiche complète :



<https://latelierpaysan.org/Batteuse-de-semences-potageres>

COLONNE DE TRI DENSIMÉTRIQUE



La colonne densimétrique est une solution relativement simple et fine de tri ou nettoyage pour de nombreuses cultures.

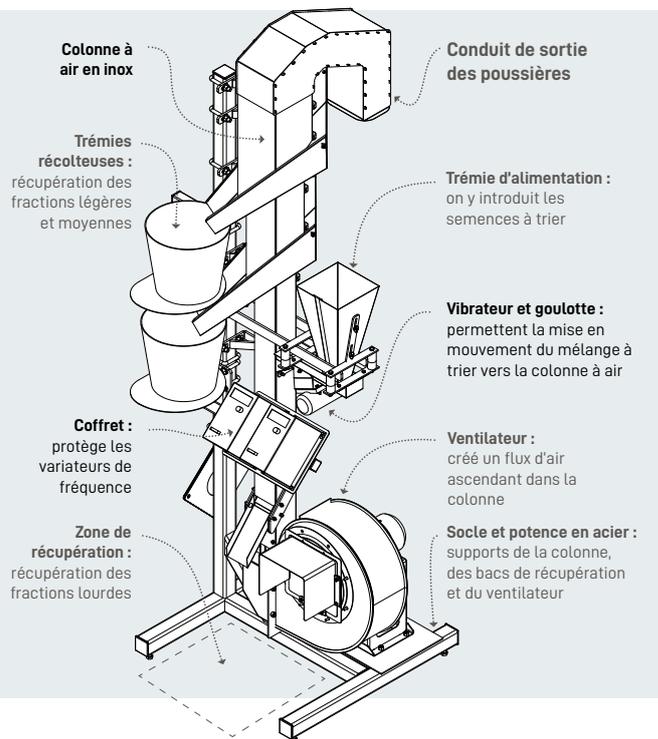
Facile à régler, elle permet un tri doux sans endommager les graines. Elle s'adapte en l'état à de multiples situations (pas de changement de grille) mais son débit reste limité.

Principe de fonctionnement

Le principe est d'utiliser un flux d'air ascendant pour trier les semences et les impuretés en fonction de leur masse : plus les éléments sont légers, et plus le flux d'air les entraîne vers le sommet de la colonne.

Les poussières et autres impuretés légères sont récupérées en sortie de colonne, dans un sac disposé à cet effet.

Trois sorties, positionnées à différentes hauteurs sur la colonne, permettent de récupérer des fractions lourdes (entraînées vers le bas de la colonne), mais aussi moyennes et légères.



Interbio
FRANCHE-COMTÉ

Pour contacter L'Atelier Paysan
Tél : 04 76 65 85 98 - Mail : contact@latelierpaysan.org

Des solutions existent pour vous aider à financer la formation, l'acquisition d'un kit ou la résidence :
<https://www.latelierpaysan.org/Tarifs-et-financements-de-formation>



Pour consulter la fiche complète :



<https://latelierpaysan.org/Colonne-de-tri-densimetrique>

RÉCOLTEUSE DE SEMENCES PRAIRIALES

PROTOTYPE EN COURS DE DÉVELOPPEMENT



La récolteuse de semences de prairies, également appelée "Pictagraine" a été mise au point par Philippe Ardouin, éleveur et paysagiste en Charentes, avec le soutien du CREN Poitou Charentes.

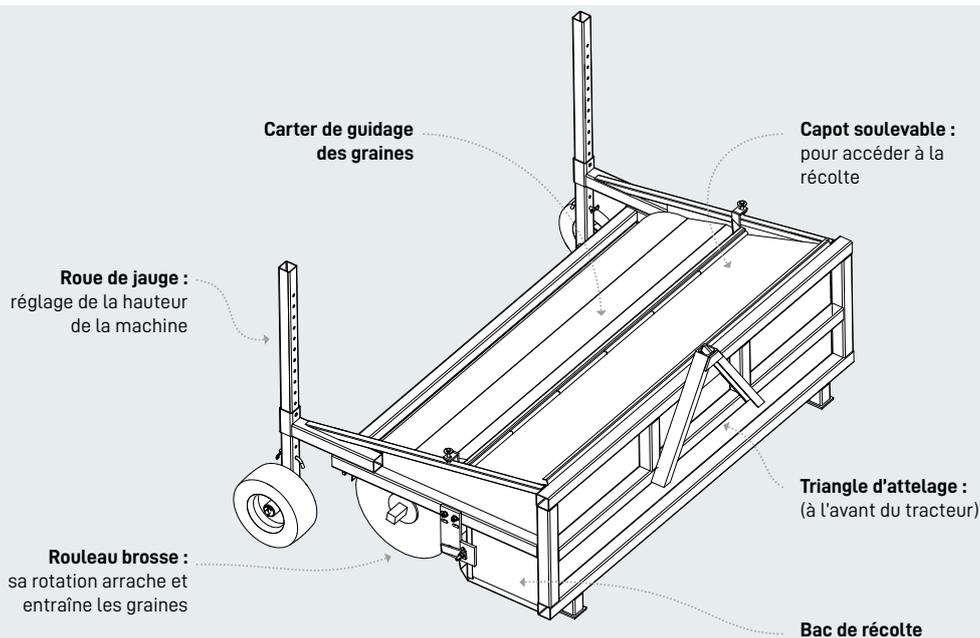
L'objectif est de pouvoir récolter des graines de prairies naturelles afin de ré-enherber des milieux à l'aide d'espèces endémiques.

La récolte est de 20 kg de graines à l'hectare, et la machine « balaie » 1 à 2 ha à l'heure.

Principe de fonctionnement

Pas d'électricité ni d'électronique ! Une large brosse, entraînée par un moteur hydraulique installé dans son axe, arrache les graines et les envoi dans un bac à l'arrière de la machine.

À noter : ce processus de récolte ne coupe pas l'herbe.



Pour contacter L'Atelier Paysan
Tél : 04 76 65 85 98 - Mail : contact@latelierpaysan.org

Des solutions existent pour vous aider à financer la formation, l'acquisition d'un kit ou la résidence :
<https://www.latelierpaysan.org/Tarifs-et-financements-de-formation>

Pour consulter la fiche complète :



<https://latelierpaysan.org/Recolteuse-de-semences-prairiales>

QU'APPELLE-T-ON TECHNOLOGIE PAYSANNE ?

Une technologie paysanne est :

- ◆ conçue et élaborée par ses utilisateur-ric-e-s, pour répondre à leurs besoins et dans une démarche d'amélioration continue,
- ◆ facilement reproductible à la ferme avec des outils de base, et facilement adaptable aux conditions de chaque ferme,
- ◆ conçue et construite dans une démarche collective,
- ◆ sous licence libre et d'accès gratuit.

LA TECHNIQUE, UN ENJEU DE POUVOIR

L'Atelier paysan souhaite **donner prise** sur la conception et les choix techniques en agriculture. Il part du principe que les paysan-ne-s sont bien placé-e-s pour répondre de manière pertinente aux défis du développement agricole : les agriculteur-trice-s innovent par eux-mêmes sur leurs fermes. En groupe, en réseau ou avec l'appui d'un animateur ou d'une animatrice technique, ces derniers savent élaborer collectivement des réponses adaptées.

L'Atelier paysan porte l'idée concrète que **les choix techniques doivent être faits avec/par/ pour les agriculteurs et agricultrices**, et plus globalement, que la technique doit être investie collectivement pour se mettre au service de ceux et celles qui l'utilisent. La coopérative mesure toute l'importance des **réseaux socio-techniques de producteurs**, à la fois dans la production et le partage de savoirs.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) PAYSANNE : LES ÉTAPES

Un recueil des initiatives individuelles et collectives

L'Atelier Paysan recense les connaissances paysannes autour de l'agroéquipement adapté. Vous pouvez nous faire connaître l'ingéniosité de votre voisin-ne, d'un groupe de paysans innovants ou encore partager vos inventions, vos astuces et vos pistes de réflexion. Le forum Internet, brouillon collectif, est tout désigné pour recevoir vos contributions. Ces initiatives peuvent donner lieu à des tournées de recensement de notre équipe sur les fermes qui récupéreront des contenus techniques (photos, vidéos, savoir-faire, témoignages) pour les mettre au pot commun.

Une ingénierie participative

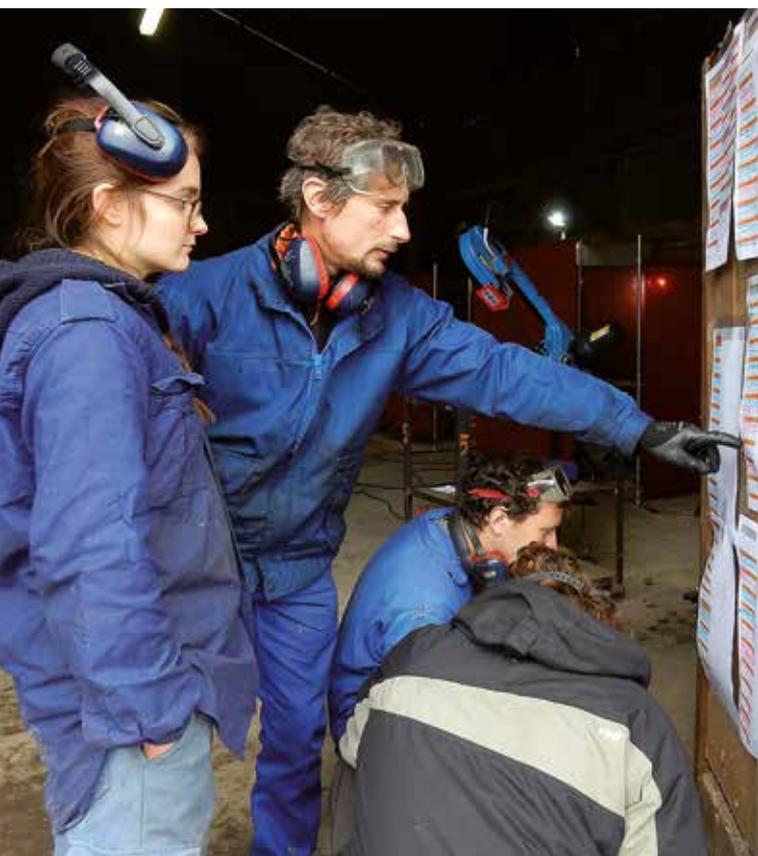
Les salarié-e-s de la coopérative accompagnent et appuient des **dynamiques collectives, fédérées au sein de groupes de pratiques techniques ou culturelles**, qui souhaitent travailler sur du matériel adapté.

De ces connaissances du terrain et de ces réflexions de groupe, L'Atelier Paysan engage une démarche d'ingénierie participative, en aller-retours entre paysan-ne-s et technicien-ne-s pour aboutir à des plans d'outils en 3D, en passant par des réunions techniques, la rédaction collective d'un cahier des charges, un chantier de prototypage et des expérimentations. La coopérative vous propose ainsi toute une méthodologie de conception et de construction des outils.

Production des communs

L'Atelier Paysan produit des communs ouverts et collaboratifs sur des technologies adaptées accessibles à tous et toutes. Toutes les productions techniques de L'Atelier Paysan sont sous licence libre (licence Creative Commons CC BY-NC-SA) et sont diffusées gratuitement.

Par ailleurs, toutes les démarches d'autoconstruction sont réalisées dans le cadre réglementaire de la Directive européenne 2006/42/CE. Via l'Atelier Paysan, les autoconstructeur-trices sont formé-es à la démarche d'autocertification.



COMMENT AUTOCONSTRUIRE UN OUTIL ?

EN VENANT EN FORMATION

L'Atelier Paysan organise des formations à l'autoconstruction, pendant lesquelles un formateur vous initie aux travaux des métaux ou du bois. À l'issue de ces formations de 3 à 5 jours, vous repartez avec l'outil que vous avez construit collectivement. C'est de la pédagogie de chantier.

Ces formations sont organisées sur les antennes de l'Atelier paysan (en Isère, dans le Morbihan et l'Hérault) mais aussi partout en France à l'aide de camions équipés, dans les ateliers des lycées agricoles, dans votre ferme, etc

Selon les territoires ou les thématiques, des associations locales ou des formateurs externes peuvent aussi vous accompagner (exemple : l'association Farming Soul dans le sud de la France). L'Atelier paysan coordonne cette organisation.

Sur le plan administratif :

- inscription sur notre site internet
- renseignements : un bon de commande (téléchargeable en ligne directement sur la page de la formation, environ 1 mois avant la date de la formation). Les coûts d'approvisionnement en matériaux, accessoires et consommables sont à la charge du participant.

Toutes les informations sur notre offre de formation et notre calendrier de formation sont sur le site internet de l'Atelier Paysan et dans le catalogue de formation.

EN ACCUEILLANT UNE FORMATION EN RÉSIDENCE



Il est possible d'organiser une "résidence" sur votre ferme : l'Atelier paysan vient avec le camion équipé, et se consacre à votre formation, selon votre projet. Il s'agit d'un accompagnement plus personnalisé. Vous êtes formé-e-s aux gestes techniques, vous autoconstruisez ce dont vous avez besoin, et vous faites participer votre entourage, qui bénéficiera alors aussi de la formation.

Plus d'informations sur la page *Offrez-vous une résidence à la ferme* sur notre site internet.

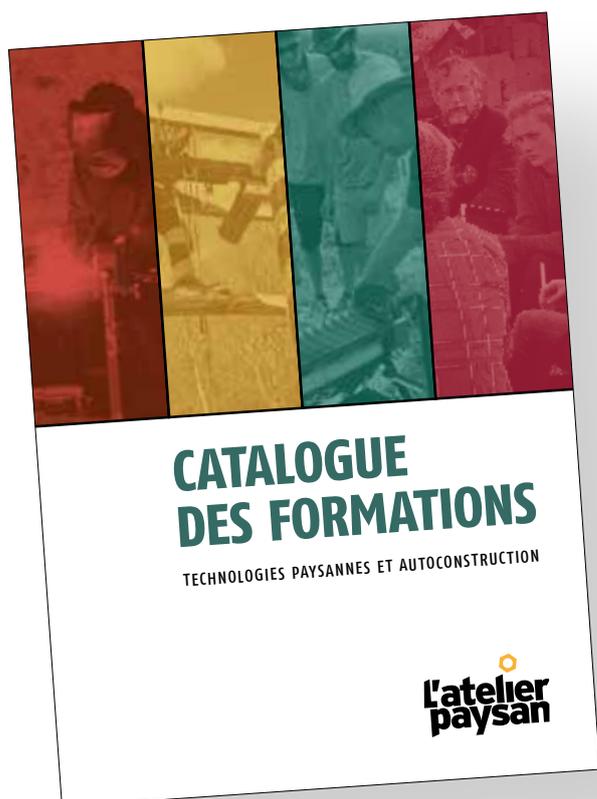
EN COMMANDANT UN KIT "PRÊT À SOUDER"

Un kit "prêt à souder" est l'ensemble des pièces nécessaires pour fabriquer un outil : les profilés en acier sont déjà coupés et percés. Ne restent plus que le soudage et l'assemblage à la charge de l'autoconstructeur-trice.

EN COMMANDANT UN KIT "MATIÈRE BRUTE"

Un kit "matière brute" est constitué de toutes les pièces nécessaires à la fabrication de l'outil, mais les profilés en métal ne sont pas préparés. Découpes et perçages sont alors à réaliser vous-même avant l'assemblage et le soudage.

Pour plus de renseignements sur l'achat d'un kit, vous pouvez vous rendre sur le catalogue en ligne ou nous contacter par mail à commande@latelierpaysan.org pour définir plus précisément les options qui correspondent le mieux à vos besoins.



TARIFS ET FINANCEMENTS

COMMENT SONT CALCULÉS LES PRIX ?

Le prix des outils / bâtis proposés dans nos catalogues prend en compte :

- le matériel (la matière brute et les pièces des fournisseurs)
- le temps de préparation (dans le cas des kits)
- une marge permettant le financement des activités de L'Atelier paysan, coopérative à but non lucratif.

DEVIS EN LIGNE

Pour un outil/bâti en kit ou en formation/résidence, vous pouvez effectuer une demande de devis en ligne sur la page dédiée de notre site web.

FRAIS COMPLÉMENTAIRES EN FORMATION / RÉSIDENCE

Il faut prévoir également :

- des frais de consommables, d'amortissement du matériel et de location de salle le cas échéant, en sus du prix des outils.
- les frais pédagogiques de la formation/résidence

QUELLES SOUTIENS POUR VOUS AIDER À FINANCER VOS OUTILS

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

Les PCAE (Plans de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) sont des dispositifs mis en place par les Régions dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Ils permettent d'aider les investissements agricoles, et notamment l'autoconstruction de matériel agricole ou de bâti. Renseignements et constitution du dossier auprès de votre DDT.

Les aides LEADER

Les aides LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), sont gérées par les GAL (Groupes d'Action Locale) selon les territoires et peuvent financer du matériel ou de l'immatériel (accompagnement de projet). Pour savoir si votre ferme est située sur le territoire d'un GAL :

<https://www.reseaurural.fr/territoire-leader/la-carte-des-gal>

Les aides MSA

La MSA, selon les départements, propose différents dispositifs d'aide pour accompagner l'investissement matériel ou immatériel. Ainsi, vous pouvez financer du matériel d'autoconstruction ou de l'accompagnement à l'autoconstruction, au titre d'études et analyses ergonomiques de poste de travail, d'un aménagement du lieu de travail, ou d'équipements. Contactez votre conseiller-e MSA local-e.

Les aides de l'agence de l'eau

L'Agence de l'eau peut aider les démarches des agriculteurs-trices à l'échelle de territoires prioritaires (protection de captage, zone vulnérable aux nitrates, protection des milieux aquatiques). Ainsi, peuvent être financées des bineuses, herses étrilles... selon votre position géographique, c'est à dire si vous êtes situé-e dans une zone sensible délimitée par l'Agence de l'Eau.

Contactez votre Agence de l'eau ou les acteurs du développement local (GAB, ADEAR, Chambre d'Agriculture, etc.) qui seront à même de vous renseigner.

Les aides des communes / intercommunalités / pays / parcs naturels régionaux

Certaines communes / intercommunalités, mais aussi certaines structures comme les Parcs Naturels Régionaux, les Pays, développent des programmes d'aides aux agriculteurs. N'hésitez pas à les contacter et solliciter des aides financières pour votre projet.

FINANCEMENT DES FORMATIONS

Les aides du VIVEA

Les aides du VIVEA sont destinées aux actifs non-salariés agricoles. Ainsi, chef-fe-s d'exploitation agricole, entrepreneur-se-s du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateur-trices d'exploitation ou d'entreprise agricole, aides familiaux ou cotisant-es de solidarité peuvent bénéficier de financements VIVEA.

Les aides d'OCAPIAT

Les aides d'OCAPIAT sont destinées aux actifs salariés agricoles.

Les aides de Pôle Emploi

Si vous êtes demandeur-euse d'emploi, vous pouvez bénéficier d'une aide de Pôle emploi pour financer votre formation. Ces aides sont destinées prioritairement aux personnes les moins diplômées. Sur le plan administratif, pour bénéficier de ces aides, il faut faire valider le financement par votre conseiller Pôle emploi (prévoir un délai de 6 semaines avant la formation). L'Atelier paysan vous aidera dans vos démarches à réaliser (nos formations ne sont pas éligibles au CPF).

Autres statuts

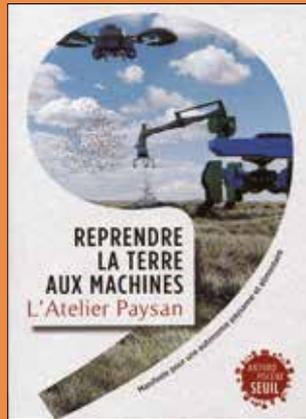
Pour tout autre statut, rapprochez-vous de votre fonds de formation professionnelle.

TARIFS ET FINANCEMENTS DES FORMATIONS

<p>Tarifs indicatifs pour l'année 2022</p>	<p>Tarifs des formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Inscription individuelle : 29€/heure/personne (tarif indicatif 2022). ■ Forfait prestation de formation (résidence) : 1350 €HT/ jour + frais de de déplacement du camion et d'hébergement du formateur ou de la formatrice (tarif indicatif 2022). 	<p>Tarifs des outils / Bâti</p> <p>Consulter le catalogue en ligne des outils de l'Atelier paysan.</p>
<p>Aides financières possibles</p>	<p>Selon votre situation professionnelle, possibilité de faire appel aux fonds VIVEA, OCAPIAT, Pôle Emploi...</p>	<p>PCAE, Leader, Communes, Agglomérations, Parcs... MSA, Agence de l'eau.</p>
<p>Pour en savoir plus</p>	<p>Consulter la page tarifs et financements des formations sur notre site internet ou contacter Audrey Sombardier par mail à formations@latelierpaysan.org ou par téléphone au 06 01 68 71 00</p>	<p>Contactez Éléonore Bouzourème par mail à commandes@latelierpaysan.org ou par téléphone au 06 01 68 97 99</p>

Pour aller plus loin

Les analyses de l'Atelier Paysan :



Reprendre la terre aux machines

Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire, L'Atelier Paysan, Édition du Seuil, collection Anthropocène, mai 2021.

Ce livre vient éclairer plus d'une décennie d'explorations collectives en technologies paysannes, période jalonnée de nos cheminements techniques, politiques. Il situe la question des technologies agricoles dans le champ agricole et alimentaire de la fameuse « ferme France ». Ce manifeste propose de sérieuses pistes de rupture pour reprendre la terre aux machines. Ouvrage disponible en librairies.



Observations sur les technologies agricoles

Rapport et diagnostic sur les conséquences de l'agro-machinisme, L'Atelier Paysan, La Petite Bibliothèque Paysanne, Juillet 2021.

Le complexe agro-industriel au prisme de son arme de guerre : la machine agricole... Ce rapport est le résultat d'un travail inédit et collectif au sein de notre coopérative. Il porte l'acte de naissance de l'*Observatoire des technologies agricoles*.



**Siège national
Auvergne-Rhône-Alpes**

ZA des Papeteries
38140 RENAGE
04 76 65 85 98 -
contact@atelierpaysan.org

<https://www.atelierpaysan.org>

 [@atelierpaysan](https://www.facebook.com/atelierpaysan)

 [@atelierpaysan](https://twitter.com/atelierpaysan)

Antenne Grand-Ouest

4, rue Denis Papin
ZA de Kerboulard
56250 SAINT-NOLFF

Antenne Grand-Sud

31 bis, route de Camplong
34210 FÉLINES MINERVOIS